

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt

Le 14 décembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 9 décembre 2020.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Clément BESSON - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurent VETU - David MENARD

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL : TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant cette date.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 18 décembre 2018 qui fixe une ambition partagée pour le développement équilibrée du territoire intercommunal à l'horizon 2040.

Cette ambition se traduit dans des orientations et des objectifs avec un caractère prescriptif limité pour laisser la plus grande liberté aux 26 Communes de gérer en proximité les usages à la parcelle dans leurs documents d'urbanisme.

Dans ce contexte, il vous est proposé de ne pas transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- ❖ d'autoriser M. le Maire, à signer tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. RAPPORT D'ACTIVITE ATLANTIC'EAU

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de la communication du rapport d'activités 2019 ATLANTIC'EAU. Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

4. CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION PAIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de prestation paie a été signée avec le centre de gestion le 30 décembre 2016 pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

La nature de la mission est la suivante :

La confection de la paie ainsi que des éditions si rapportant à savoir :

- Des bulletins de salaires
- Des fiches navette
- Le journal de paie
- Des états des charges diverses
- Des états des charges de fin d'année
- Le calcul et le suivi des éventuelles allocations d'aide au retour à l'emploi
- Le transfert des données sociales en fin d'année

Par courrier en date du 24 novembre 2020, le centre de gestion propose un avenant à la convention de prestation paie pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ de renouveler la convention de prestation paie pour une durée d'un an.
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation paie.

5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN A L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIERES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande d'achat de terrain à l'Espace Artisanal des Ardoisières a été formulée. Il convient donc de fixer le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ de fixer le prix de vente à 6 € le m² pour la vente de terrain,
- ❖ que les frais de bornage et notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente.

6. DERNIERES DECISIONS

Décision budgétaire de l'ordonnateur portant virement de crédits pris sur les dépenses imprévues :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'aucun crédit n'a été prévu au chapitre 014 – atténuation de produits, compte 7391171 – dégrèvement taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs mais qu'il convient de prévoir la somme de 910 €. Cette somme va être abondée par le chapitre 022 – Dépenses imprévues.

Monsieur le Maire décide donc de procéder aux virements suivants :

- ❖ En dépense à l'article 7391171 + 910,00 €
- ❖ En dépense à l'article 022 - 910,00 €

DIA 14 route de Châteaubriant : La commune renonce à son droit de préemption.

Panneaux de signalisation : signature d'un devis de Self Signal pour un montant 255,46 €.

7. AFFAIRES DIVERSES

Lecture d'un mail reçu de l'Association Grand-Auverné Environnement : Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de l'Association Grand-Auverné Environnement. Ce mail fait état d'un retour sur la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre.

Projet du parc Éolien de la Coutancière : M. le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'enquête publique du Commissaire enquêteur sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien de deux aérogénérateurs implantés sur le territoire de la commune.

Lecture d'un mail reçu du groupe de bénévoles de la bibliothèque du Grand-Auverné : M. le Maire explique avoir reçu avec M. Dominique DAUFFY, adjoint le groupe de bénévoles concernant une demande de mise à disposition d'un emplacement dans le but d'installer un jardin pédagogique derrière la bibliothèque. Les élus ont répondu favorablement et il convient de procéder à la délimitation de l'emplacement.

Extension du lotissement de la Censive : M. le Maire a soumis les modifications du plan de l'extension du lotissement de la Censive à l'assemblée à savoir le déplacement du lot 1 dans le prolongement du lotissement de la Censive en lieu et place de l'espace vert.

Aménagement provisoire de la rue de la Corne du Cerf : A la suite de la commission bâtiments communaux voirie du 5 décembre et à la rencontre avec le Conseil Départemental du 7 décembre,

M. Dominique DAUFFY, adjoint explique qu'un aménagement provisoire va être mis en place. Une écluse va être installée. Un radar pédagogique va également être mis en place afin de procéder au contrôle de la vitesse sur cette rue.

SYDELA – Diagnostic énergétique des logements locatifs 8, rue des Rochers du Val : Mme Marie-France JOLY, adjointe informe que le diagnostic énergétique a été réalisé par la Sté BATIMGIE le jeudi 10 décembre. Le compte-rendu du diagnostic sera rendu le 19 janvier 2021.

Cérémonie des vœux : La cérémonie des vœux ne pouvant avoir lieu en présentiel en raison de la crise sanitaire, une vidéo va être réalisée et mise en ligne sur le site internet de la commune courant janvier 2021.

Dates des conseils municipaux : le lieu reste à définir

Lundi 25 janvier 2021 à 20h00
Lundi 22 février 2021 à 20h00
Lundi 22 mars 2021 à 20h00
Lundi 26 avril 2021 à 20h30
Lundi 7 juin 2021 à 20h30
Vendredi 9 juillet 2021 à 19h00

Séance levée à 21h42

A Le Grand-Auverné, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD